



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 18 Août 2023

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « MAXULA
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « MAXULA
GESTION »,**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **2.279.174 DT** et une valeur liquidative égale à **136,559 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » conformément aux règles de déontologie qui

s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage «**START UP MAXULA SEED FUND**» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit

toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y

compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI



FONDS D'AMORÇAGE - START UP MAXULA SEED FUND

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	1 236 902	802 612
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 000 902	566 612
b - Obligations et valeurs assimilées		236 000	236 000
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	1 039 310	1 000 152
a - Placements monétaires		998 357	997 758
b - Disponibilités		40 953	2 394
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	25 277	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		2 301 489	1 802 765
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	15 672	34 723
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	6 642	5 867
TOTAL PASSIFS		22 314	40 589
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	2 144 202	1 669 813
CP 2 - Sommes distribuables		134 972	92 362
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		92 362	75 735
b - Sommes distribuables de l'exercice		42 610	16 627
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
ACTIF NET		2 279 174	1 762 175
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		2 301 489	1 802 765

FONDS D'AMORÇAGE - START UP MAXULA SEED FUND

ETAT DE RESULTAT
 Au 31 décembre 2022
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	31 852	7 858
a- Dividendes		6 576	7 858
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		25 277	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	61 805	58 120
Total des revenus des placements		93 658	65 978
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-45 672	-44 723
REVENU NET DES PLACEMENTS		47 986	21 255
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-5 375	-4 627
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		42 610	16 628
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		42 610	16 628
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		473 816	869
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		572	-78
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		516 999	17 420

FONDS D'AMORÇAGE - START UP MAXULA SEED FUND

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 Exercice clos le 31 décembre 2022
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2022</u> <u>Au 31.12.2022</u>	<u>Du 01.01.2021</u> <u>Au 31.12.2021</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	516 999	17 420
a - Résultat d'exploitation	42 610	16 628
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	473 816	869
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	572	-78
d - Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	160 000
a- Souscriptions	0	160 000
Capital	0	160 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	516 999	177 420
ACTIF NET		
a- en début d'exercice	1 762 175	1 584 756
b - en fin d'exercice	2 279 174	1 762 175
NOMBRE DE PARTS		
a- en début d'exercice	16 690	15 090
b - en fin d'exercice	16 690	16 690
VALEUR LIQUIDATIVE	136,559	105,583
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	29,339%	0,536%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«**START UP MAXULA SEED FUND** » est un fonds d'amorçage, régi par les dispositions du chapitre II et des articles 23, 26, 27, 28, 31, 32, 33, et 34 du chapitre III et des dispositions du titre III du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage et le décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, portant application des dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 novembre 2018.

Le fonds d'amorçage a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

A ce titre, le fonds d'amorçage s'engage à employer ses actifs dans la participation au capital des entreprises qui s'engagent à réaliser les projets prévus par l'article 2 de la loi 2005-58 relative au fonds d'amorçage ou dans les titres donnant accès à leurs capitaux, ainsi que sous forme d'avance en compte courant associés.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Le fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2022**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC 1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 1.236.902DT et se détaille comme suit :

FONDS D'AMORÇAGE - START UP MAXULA SEED FUND

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2022	% des actifs	Méthode d'évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
Actions non cotées						
LIFE EYE MOOME SARL	2 136	85 004	502 396	587 400	5,09%	Dernière transaction
NEW GEN SA	576	90 000	40 545	130 545	5,39%	Méthode Multiple
NEXT GEN CORP SA	754	174 001	-69 600	104 400	10,43%	Valeur d'Acquisition avec décote de 40%
Sous-Total 1		349 005	473 340	822 345	20,91%	
Titres des OPCVM						
MAXULA PLACEMENT SICAV	1 690	177 190	1 367	178 557	7,83%	Valeur liquidative
Sous-Total 2		177 190	1 367	178 557	7,83%	
b - Obligations et valeurs assimilées						
OCA NEXTGEN CORP	7 600	76 000	0	76 000	4,55%	Coût amorti
OCA NEW GEN	32 000	160 000	0	160 000	9,59%	Coût amorti
Sous-Total 3		236 000	0	236 000	14,14%	
Total (1+2+3)		762 195	474 707	1 236 902	42,88%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 1.039.310 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
a - Placements monétaires		
Certificats de dépôt	1 000 000	1 000 000
Intérêts courus sur CD (Bilan)	4 791	3 203
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD (Bilan)	-958	-641
Intérêts précomptés sur CD (Bilan)	-6 844	-6 005
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur CD (Bilan)	1 369	1 201
b - Disponibilités		
Avoirs en banques	40 953	2 394
Total	1 039 310	1 000 152

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 25.277 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Intérêts à recevoir /OCA	25 277	0
Total	25 277	0

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 15.672 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire à payer	9 722	28 773
Rémunération du dépositaire à payer	5 950	5 950
Total	15 672	34 723

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2022** à 6.643 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Honoraires CAC à payer	4 931	4 184
Redevance CMF à payer	114	88
Retenue à la source due	1 598	1 595
Total	6 643	5 867

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022 se détaillent comme suit :

Capital au 31.12.2021	
Montant en Nominal	1 669 000
Nombre de parts	16 690
Nombre de porteurs de parts	5
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2022	
Montant en Nominal	1 669 000
Nombre de parts	16 690
Nombre de porteurs de parts	5

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2022	1 669 813	1 669 813
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	474 389	609 609
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	473 816	473 816
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	572	572
Frais de négociation	0	0
Commissions de souscription	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		92 362
Sommes distribuables de l'exercice		42 610
Montant Fin de période au 31.12.2022	2 144 202	2 279 174

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022, dont le montant s'élève à 31.852 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Dividendes		
Dividendes Maxula Placement SICAV	6 576	7 858
Intérêts échus sur OCA		
Intérêts échus sur OCA NEW GEN	25 277	0
Total	31 852	7 858

PR 2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022, dont le montant s'élève à 61.805 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt (Résultat)	75 669	71 513
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD (Résultat)	-15 134	-14 303
Intérêts courus sur certificats de dépôt (Résultat)	1 588	1 137
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD (Résultat)	-318	-227
Total	61 805	58 120

CH 1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022 à 45.672 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	39 722	38 773
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
Total	45 672	44 723

CH 2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022 à 5.375 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Honoraires du commissaire aux comptes	4 931	4 183
Redevance du CMF	114	88
Commissions bancaires	178	219
Impôts et taxes	150	135
Droit de timbre	3	3
Autres Frais	0	1
Total	5 375	4 627

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Revenus des placements	5,612	3,953
Charges de gestion des placements	-2,737	-2,68
Revenus nets des placements	2,875	1,273
Autres produits	-	0
Autres charges	-0,322	-0,277
Résultat d'exploitation (1)	2,553	0,996
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	2,553	0,996
Variation des plus (ou moins) values potentielles	28,389	0,052
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,034	-0,005
Frais de négociation	-	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	28,424	0,047
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	30,977	1,043
Résultat non distribuable de l'exercice	28,424	0,047
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	28,424	0,047
Valeur liquidative	136,559	105,583
Charges de gestion/ actif net moyen	2,26%	2,67%
Autres charges / actif net moyen	0,27%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,11%	0,99%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds d'amorçage « **START UP MAXULA SEED FUND** » est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FONDS D'AMORÇAGE. Une commission lui est accordée, d'un montant correspondant à 2% HT du montant des souscriptions, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.